



Association
Française
pour la Prévention
des Catastrophes
Naturelles et Technologiques

AFPCNT

Mieux comprendre, mieux prévenir

PROJET ASSOCIATIF DE L'AFPCNT

MARS 2022

Sommaire.....	1
Avant-propos.....	2
Le contexte.....	3
Nos objectifs.....	4
Notre stratégie.....	5
Nos cibles prioritaires concernant le grand public.....	6
Nos axes prioritaires d'intervention 2022-2025.....	7
<i>Pour 2022.....</i>	<i>7</i>
<i>A partir de 2023.....</i>	<i>9</i>
<i>Un processus de co-construction continu et décentralisé.....</i>	<i>9</i>

Ce projet associatif a été approuvé à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale de l'Association du 6 avril 2022.

Les participants ont souhaité souligner plusieurs points :

- La spécificité de l'AFPCNT qui tient d'une part à la diversité et la complémentarité de ses membres et d'autre part à sa vision intégratrice de la réduction des risques de catastrophes, surtout depuis que son objet a clairement été étendu aux risques technologiques et enfin à sa complémentarité avec l'action des pouvoirs publics ;
- La réduction des risques de catastrophes comprend bien l'ensemble des actions de gestion du risque : avant, pendant et après la crise. Le fait de mettre en exergue la culture du risque et de la résilience ne veut pas dire que l'association va cesser d'être attentive à la réduction du risque, y compris par des actions structurelles de protection, mais souligne la nécessité pour les populations d'apprendre à vivre avec le risque, qui peut être réduit mais ne peut être supprimé.

1. Le contexte

Depuis plusieurs années, de nombreux échanges (action de rebond, livre blanc, 20 ans de l'AFPCNT, réunions bilatérales) ont été l'occasion de communiquer entre les membres, pour définir les principaux objectifs de l'AFPCNT ou les chantiers envisageables.

Tous ces échanges ont permis de constater que nos membres constituaient une mosaïque de spécialistes variés, mais que chacun restait concentré sur ses domaines et spécialités. Par ailleurs, si notre association était capable de favoriser les échanges entre ces différents acteurs, nos moyens restaient limités pour exploiter totalement toute la richesse de ces échanges. De plus, on pouvait regretter que nos travaux débouchent trop rarement sur des résultats accessibles au plus grand nombre.

En outre, les remontées publiques laissent souvent entendre d'énormes lacunes dans la gestion des risques naturels et technologiques, souvent par un manque de connaissance de ce qui existe déjà.

Fondamentalement, notre association doit surtout avoir un rôle de coordination entre l'ensemble des acteurs **(être le ciment intelligent). Il ne s'agit pas de faire à leur place, mais en priorité de recenser et de faire connaître nos membres et les autres acteurs ainsi que leurs actions pour la réduction des risques de catastrophes.** Ensuite, il s'agit d'avoir un regard critique sur les solutions existantes, les manques, pour proposer des améliorations. Enfin, il faut que les résultats de tous ces travaux puissent être exploitables aussi bien par des spécialistes que par les citoyens, en passant par les acteurs intermédiaires.

Cela conduit à déterminer notre raison d'être :

- Assurer une coordination des acteurs traitant des risques naturels et technologiques ;
- Mettre en place les moyens de partage de l'information (bottin des acteurs, qui fait quoi, bases existantes, encyclopédie, ...) ;
- Apporter des réponses aux questions émises par les différents acteurs (scientifiques, techniciens, élus nationaux, élus locaux, citoyens).

Cette raison d'être subsiste bien évidemment, mais nous souhaitons aujourd'hui amplifier notre action pour peser davantage dans la mise en œuvre concrète de solutions.

2. Nos objectifs



Nos objectifs découlent directement des nouveaux statuts que nous avons adoptés à l'unanimité en Assemblée générale extraordinaire le 25 janvier 2022 et plus particulièrement de l'objet de l'AFPCNT défini à l'article 2 :

L'Association a pour objet de favoriser la diffusion et la mise en commun des connaissances, des méthodes et des outils dédiés à la réduction des risques de catastrophes notamment d'origine naturelle ou technologique, pour le développement de la résilience aux effets de ces catastrophes sur la santé humaine, l'environnement, l'activité économique, les biens matériels et le patrimoine culturel. A cet effet :

- *Elle favorise le développement de la culture de la résilience vers l'ensemble des parties prenantes concernées ;*
- *Elle adopte une démarche globale et pluridisciplinaire associant prévention, protection, gestion de crise, sécurité et continuité, reconstruction et relèvement, et développement de comportements adaptés, collectifs ou individuels face aux risques de catastrophes ;*
- *Elle anime un réseau permanent d'acteurs (personnes morales et physiques) impliqués, tant au niveau territorial national (Métropole et Outre-mer), qu'europpéen et international, en particulier au sein de la francophonie, afin de partager leurs expériences et promouvoir leurs bonnes pratiques ;*
- *Elle favorise le dialogue de ce réseau avec les pouvoirs publics et autres partenaires aux niveaux territorial, national, européen et international.*

L'AFPCNT contribue ainsi au **développement au sein de la population et des acteurs socio-économiques d'une culture de la résilience reposant, dans une démarche systémique de réduction des risques de catastrophes naturelles et technologiques, sur la prévention, la gestion de crise, le relèvement et la reconstruction. Elle se donne comme ambition de devenir l'association nationale de référence et d'animer en partenariat l'ensemble des parties prenantes concernées, en particulier du tissu associatif, pour atteindre ensemble cet objectif d'intérêt public.**



Elle privilégie les modes d'action suivants :

- Agir au plus près de la population, dans une démarche participative, en partant des besoins propres à chaque territoire et chaque catégorie de population, aussi bien en métropole que dans les différents territoires ultramarins ;
- Privilégier les démarches multirisques et multi-acteurs en partant des enjeux prioritaires de chaque territoire ;
- Associer toutes les parties prenantes et mobiliser l'ensemble de ses adhérents, et d'autres partenaires, au service de cet objectif.

Elle souhaite pour cela favoriser en permanence les échanges entre scientifiques, experts, opérationnels et représentants des populations, se nourrir aussi des expériences étrangères et enfin pouvoir évaluer dans la durée l'efficacité des actions entreprises.

L'AFPCNT rassemble un réseau d'acteurs divers. **Ciment intelligent des acteurs de la réduction des risques de catastrophes, elle s'est donnée pour règle d'agir préférentiellement via ses différents membres, qui se coordonnent en son sein au profit d'objectifs communs.** Elle veille, au bénéfice de tous, au déploiement transversal et à la mobilisation sur tous les territoires, en identifiant, évaluant, valorisant et appuyant les acteurs en place et en favorisant si nécessaire leur émergence, à l'image de l'action démarrée sur les territoires ultramarins.

3. Notre stratégie



La stratégie de l'AFPCN visait essentiellement à **élargir la représentativité de l'association**, tant au plan national qu'au plan international, en renforçant son assise, en confortant son rôle d'animateur de réseaux et en réaffirmant le lien essentiel entre la science et l'opérationnel.

Ces points sont d'autant plus importants avec la transformation de l'AFPCN en AFPCNT.

Il convient dans ce cadre d'affirmer **les grands défis auxquels l'association est confrontée** :

- En externe, les grandes orientations à engager :

- ➔ **promouvoir la culture du risque et de la résilience dans tous les territoires et tous les secteurs d'activité** afin que la prévention devienne une composante intégrée de leur développement et que les populations comprennent les risques auxquels elles sont soumises, puissent apprécier leur vulnérabilité, prennent des mesures pour la réduire et adoptent des comportements adaptés. Ceci suppose une dynamique nationale relayée au plan local (sensibilisation notamment de tous autour de la journée internationale du 13 octobre), une montée en compétence des différents acteurs ;
- ➔ **définir les conditions d'une démarche participative multi-acteurs et multi-risques** afin de produire des outils évolutifs, aux performances évaluées, adaptés aux besoins de chacun et s'appuyant sur des connaissances solides ; ceci suppose d'identifier, de partager, de pérenniser les acquis et de mettre en valeur les actions exemplaires, de créer des occasions de rencontres et de débats ;
- ➔ **renforcer les coopérations à l'échelle territoriale et internationale entre les acteurs de la prévention du risque et de la résilience** ; ceci suppose d'identifier les acteurs existants, d'en faire émerger de nouveaux, en partant des besoins des territoires et de proposer des outils de mise en commun (centres de ressources, journées de rencontres, etc.) ;
- ➔ **représenter la société civile et les parties prenantes dans les instances de prévention et de gestion des risques.**

- En interne, une organisation renforcée et des moyens à mettre en œuvre :

- **ouvrir l'association, notamment aux acteurs de la prévention des risques technologiques, à ceux de la gestion de crise et de la construction ;**
- **professionnaliser le fonctionnement de l'association**, dans un contexte de forte croissance et d'un budget très important donnant à l'association le statut de pouvoir adjudicateur ;
- **assurer un fonctionnement fluide** entre le siège et les futures antennes territoriales (la première étant créée dès 2022 à Aix-en-Provence), entre les équipes opérationnelles de salariés et les bénévoles, entre les missions opérationnelles et le conseil scientifique ;
- **renforcer sa communication** pour mieux faire connaître l'association et créer les conditions de son élargissement, mieux associer l'ensemble des adhérents aux actions et organiser des remontées régulières d'idées ;
- **renforcer la capacité d'animation notamment territoriale de l'association.**

4. Nos cibles prioritaires concernant le grand public



Nous continuerons bien évidemment à animer des débats d'experts, qui permettent de décroiser les savoirs, d'analyser, de comprendre et d'anticiper.

Mais nous voulons aussi que nos travaux conduisent à présenter des résultats scientifiques et des recommandations pertinentes pour la réduction des risques de catastrophes, compréhensibles par le grand public et utiles pour lui.

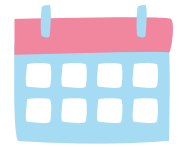
Notre ambition est bien de toucher le **grand public**, c'est-à-dire les habitants de ce pays (en métropole et dans les Outre-mer), mais aussi les populations temporaires, notamment les touristes, français ou étrangers, ou encore les actifs sur leurs lieux de travail. La mobilisation du grand public passera nécessairement par un relais actif via les collectivités, les industriels, les services de l'État et les autres acteurs territoriaux qu'il s'agit également d'impliquer activement (association, formation...) dans le projet de l'AFPCNT.

Pour atteindre toute la population, au-delà de campagnes de communication qui peuvent être nationales, nous devons passer par des relais, personnes de confiance, voire des prescripteurs et identifier les leviers permettant de susciter de bonnes pratiques de prévention. Il pourra être ainsi utile de distinguer les cibles pertinentes pour la sécurité des personnes (phénomènes à cinétique rapide), des cibles pertinentes pour réduire les dommages aux biens (qui peut concerner aussi des phénomènes à cinétique lente).

Il pourra être utile aussi de distinguer les publics captifs, comme les scolaires, les salariés, les usagers de services publics, les touristes en centres collectifs ; porter une attention particulière aux personnes fragiles (personnes âgées, handicapées, enfants, etc.).

Une réflexion complète sera conduite dans le courant de l'année 2022 pour bien préciser les cibles prioritaires visées entre 2022 et 2025.

Pour 2022, l'accent sera mis sur le grand public, les relais sur certains territoires et les décideurs.



5. Nos axes prioritaires d'intervention 2022-2025

Afin de s'inscrire dans la durée, l'action de l'association s'organisera avec une montée en charge au cours des quatre prochaines années.

5.1 Pour 2022

Pour 2022, le cadre général d'intervention déjà dessiné sera affiné et co-construit avec les membres et parties prenantes et mis en place.

A) les priorités

- **Soutenir et multiplier les manifestations nationales et locales autour de la journée internationale du 13 octobre sur la réduction des risques de catastrophes, les mettre en réseau et leur donner une plus grande visibilité :**

Il s'agira d'inciter les acteurs de la prévention des risques et de la gestion de crise à s'engager dans cet événement, recenser et valoriser les actions prévues en 2022 et organiser des actions de l'AFPCNT dans le cadre de cet événement national. Si l'objectif à terme est bien de rendre populaire une journée de la prévention partout et pour tous, l'accent sera mis en 2022 sur une vingtaine de territoires présentant des caractéristiques différentes, en visant une répartition sur l'ensemble des territoires en métropole et dans les Outre-mer.

- **Contribuer à la réussite des assises nationales de risques naturels (ANRN)**
- **Conforter et développer en métropole les démarches visant à la résilience des territoires aux risques naturels et technologiques**

Favoriser la résilience des territoires aux risques majeurs nécessite de combiner différentes approches recouvrant des cibles, des échelles d'intervention et des modes de faire multiples. La reconnaissance des démarches entreprises, notamment par la labellisation, est une d'entre elles. L'AFPCNT engagera une réflexion sur les différents types de reconnaissance envisageables et participera, en tant qu'acteur associatif, à la réalisation d'un cadre de référence national pour cette labellisation. Il offrira également un espace de dialogue pour favoriser la cohésion et les complémentarités des labels. L'approche « BBB » est une autre approche qui vise à aménager et à construire en intégrant des principes de réduction de la vulnérabilité et de renforcement de la résilience aux catastrophes. La mise en œuvre de cette approche se fera par le déploiement progressif de démarches transversales au sein des territoires, visant à la mobilisation des hommes de l'art, professionnels et acteurs locaux sur des secteurs exposés aux risques majeurs. Enfin, des approches territoriales de réduction de la vulnérabilité (personnes fragiles, réseaux et infrastructures) seront proposées.

- **Développer et mettre en réseau les acteurs ultramarins de la culture du risque et de la résilience**

Depuis mi-2021, l'AFPCNT anime un groupe de travail sur la résilience des territoires ultramarins, dont l'objectif est de créer la constitution d'un réseau d'acteurs pour permettre un échange de bonnes pratiques entre territoires ultramarins d'une part et entre ces territoires et la métropole d'autre part. Plusieurs groupes d'acteurs locaux se mettent en place, plus de 400 acteurs sont aujourd'hui recensés sur sept territoires. 2022 verra la mise en lumière de cette action avec la réalisation d'un premier séminaire associant les différents territoires ultramarins.

- **Faire connaître et renforcer la montée en compétences des acteurs territoriaux sur la culture du risque et de la résilience**

En partenariat avec des membres et partenaires déjà reconnus comme organismes de formation, il sera développé, à l'échelle d'unités géographiques préalablement définies et considérées comme sensibles et prioritaires, la sensibilisation des jeunes et des encadrants à la prévention des risques naturels et technologiques.

De nouveaux modules de formation, à destination d'autres publics prioritaires seront progressivement développés en partenariat étroit avec les membres de l'association.

Un annuaire national des formations sera progressivement établi.

Des exercices, des séminaires... seront également l'occasion de favoriser le partage d'expérience et la montée en compétences des acteurs.

- **Poursuivre et développer les réflexions de fond ainsi que les partenariats nationaux et internationaux pour le développement de la résilience des territoires et des organisations face aux risques majeurs**

Les états des lieux thématiques, les partages d'expérience, les réflexions scientifiques et techniques seront poursuivies et encouragées afin d'alimenter les actions opérationnelles en faveur d'une résilience optimisée face aux risques et de l'anticipation des enjeux de demain en la matière.

L'AFPCNT mobilisera son réseau d'acteurs au service de ces six priorités ; elle conduira en particulier des **actions à vocation scientifique** et des **actions internationales**.

B) Les efforts d'organisation

L'année 2022 sera la première année de co-construction du projet associatif avec tous ses partenaires. Ce nouvel objectif ambitieux nécessite de renouveler le cadre associatif, avec l'embauche de plusieurs salariés, l'installation d'une première antenne en province et la mise en place d'un cadre d'intervention professionnel, le développement de la communication interne auprès de ses membres et la communication externe.

L'année 2022 sera **une année d'organisation**. Un travail d'organisation interne sera conduit afin de créer les conditions d'un fonctionnement sécurisé.

La révision du règlement intérieur qui interviendra d'ici fin avril permettra de fixer les délégations et d'affiner le fonctionnement de l'organisation ; un règlement des achats sera établi, ainsi qu'une charte de déontologie ; le cadre d'emploi du personnel sera précisé ; les modalités comptables affinées ; un suivi fin de la réalisation des actions (management de projet) sera nécessaire ; la communication de l'association, notamment via son site Internet et ses réseaux sociaux, sera amplifiée. Toutes ces actions nécessiteront de s'appuyer sur des prestations externes pour définir les cadres, avant d'envisager d'éventuels recrutements internes.

L'animation de la stratégie sera confiée à la nouvelle direction du projet de l'AFPCNT, qui associera aux différentes étapes de la réflexion les pilotes des missions actuelles et notamment du conseil scientifique. Le travail sur la stratégie et sa mise en œuvre pourront conduire à des évolutions notables dans la gouvernance et le fonctionnement de l'association. Le Conseil d'Administration sera étroitement associé à la réflexion.

L'année 2022 constituera une année de transition qui permettra de structurer le dispositif et d'en stabiliser les modalités de fonctionnement. Le plan d'actions de l'année sera établi en cohérence avec la stratégie. De premières actions sont d'ores et déjà envisagées par l'AFPCNT et certains de ses partenaires-adhérents.

La future Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) de l'AFPCNT aura ainsi vocation à être le faitage d'un dispositif global sur lequel d'autres CPO avec d'autres acteurs de la prévention des risques et de la résilience pourront être envisagées et auxquels l'AFPCNT pourra apporter son appui s'ils le souhaitent. Ce dispositif pourra évoluer pour les années suivantes en fonction du retour d'expérience et de l'identification potentielle d'autres modes de fonctionnement alternatifs plus performants.

5.2 A partir de 2023

Les plans d'actions 2023 et suivants s'appuieront sur la feuille de route précédente et sur les résultats obtenus.

5.3. Un processus de co-construction continu et décentralisé

Ils seront construits, au cours des années n-1, en concertation et avec l'implication du réseau d'acteurs de la prévention et de la réduction des risques de catastrophes (adhérents ou non de l'AFPCNT).

Le projet de l'AFPCNT décrit ci-dessus ne pourra atteindre ses objectifs que s'il s'inscrit dans un processus continu et décentralisé de co-construction permettant de **travailler en confiance et dans la durée entre les différentes parties prenantes au service de l'intérêt général**.

L'approche territoriale, le travail à l'échelle du quotidien des acteurs et du public, et les échanges réguliers avec les experts et scientifiques seront des clefs de sa réussite.

La difficulté sera de concilier une approche « *top-down* » issue des travaux des institutions et des experts, avec une approche « *bottom-up* » issue des expériences et savoirs de terrain. Dans cette perspective il sera souhaitable (sur le modèle en cours de développement au sein du groupe de travail Outre-mer de l'AFPCNT) de **prévoir des échanges réguliers à l'échelle régionale ou interrégionale permettant de mieux cibler les risques naturels ou technologiques à prendre en compte sur ces territoires et d'associer à leur animation les acteurs déjà présents sur la réduction des risques de catastrophes, dont en priorité les membres de l'association**.